



bail renouvelable 3 ans - augmentation de loyer

Par **filmaropsie**, le **09/02/2019** à **14:58**

Notre propri taire a r dig  un bail de 3 ans renouvelable.

Nous y sommes depuis 5 ans.

Il nous dit que nous avons jusqu'au 19 mai pour signer les nouvelles cautions sinon le bail sera interrompu au terme des 6 ans de bail (le 7 mars 2020).

A-t-il le droit de nous expulser si nous ne signons pas le renouvellement de bail ?

Il a augment  le loyer et les charges chaque ann e et nous ne sommes pas certains qu'il ait le droit de nous faire signer ce nouveau bail avec cette augmentation de loyer.

Pouvez-vous nous  clairer s'il vous pla t ?